Marché de Noël

Appel de candidatures – formulaire d'inscription

La Ville de Saint-Colomban vous invite à participer à son très festif Marché de Noël le 7 décembre prochain, qui a lieu la même journée que le défilé. Le marché de Noël met de l'avant le talent des artistes et artisans de la région. C'est l'occasion parfaite pour faire découvrir vos produits aux différents visiteurs. Les marchands agroalimentaires sont également acceptés.

Chaque dossier de candidature devra être composé des éléments suivants :

- Formulaire d'inscription dûment rempli;
- Trois (3) photographies de bonne qualité (format JPEG). Les photographies doivent être représentatives du matériel exposé lors de l'évènement;
- Pour les auteurs, un extrait ou un résumé des livres présentés;
- Tout autre document jugé pertinent.

Dates importantes:

Période d'inscription : 3 au 27 septembre 2024

Sélection des dossiers : Entre le 27 septembre et le 20 octobre 2024.

Règlements de participation

- Le candidat doit se présenter au minimum 30 minutes avant le début de l'évènement, soit entre 8h et 9h30.
- Le candidat doit assurer une présence sur place durant toute la durée de l'évènement.
- Les heures d'ouverture de l'évènement sont de 10 h à 16 h.
- Les exposants de la catégorie Gastronomie devront fournir un permis de la MAPAQ valide pour la durée de l'événement, sans quoi la candidature sera refusée.
- L'exposant proposant un dossier incomplet pourrait voir sa candidature refusée.
- Les frais d'inscription seront payés par l'exposant à la suite de son acceptation.

Coordonnés de l'exposant	
-	
Nom:	Prénom :
Téléphone :	Adresse postale :
Cellulaire :	Ville :
Courriel:	Code postal :
Indiquer les informations à utiliser pour la promotion de l'évènement. Ces renseignements seront utilisés par la Ville de Saint-Colomban pour la publicité.	
Nom de l'exposant ou de l'entreprise (obligatoire) :	
Site internet, identifiant réseau social (Facebook, Instagram, Etsy) ou adresse courriel :	
Indiquez dans quelle catégorie vous vous inscrivez (Gastronomie, objets décoratifs, vêtements, bijoux, etc. :	
Frais de participation : 25 \$ pour les résidents et 50\$ pour les non-résidents	
Le paiement sera demandé seulement suite à la confirmation de votre participation.	
Vous pourrez venir payer en personne par chèque, comptant ou carte de débit au centre récréatif et communautaire. Le chèque doit être libellé à : Ville de Saint-Colomban	
Date limite de paiement : 1 ^{er} novembre 2024	
Le paiement doit se faire par chèque lors de la remise de votre formulaire. Le chèque doit être libellé à : <i>Ville de Saint-Colomban</i>	
La Ville de Saint-Colomban s'engage à fournir une table, deux chaises et une nappe noire.	
Si l'exposant ne respecte pas l'une ou l'autre des conditions mentionnées dans le présent formulaire, il peut se voir compromettre sa place dans les prochains évènements.	
J'ai lu et j'accepte les règlements. Oui : ☐ Non : ☐	
Signature :	